

Canada - Africa
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada - Afrique

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
concernant sa participation aux visites bilatérales en
Angola et en Namibie**

Association parlementaire Canada-Afrique

Luanda, Angola et Windhoek, Namibie

Du 16 au 21 août 2009

Rapport

L'Association parlementaire Canada-Afrique était représentée par l'honorable Mauril Bélanger, C.P., député, coprésident de l'Association; l'honorable Raynell Andreychuk, sénateur, coprésidente de l'Association; M. David Christopherson, député, vice-président de l'Association; et l'honorable Jim Munson, sénateur, directeur de l'Association. La délégation était soutenue par M^{me} Julie Lalande-Prud'homme, secrétaire exécutive de l'Association, et M. Michael Dewing, analyste de l'Association.

OBJECTIFS

L'Association parlementaire Canada-Afrique a procédé à des visites bilatérales à Luanda, en Angola, et à Windhoek, en Namibie, du 16 au 21 août 2009. Ces visites visaient les objectifs suivants :

- Établir un dialogue avec des parlementaires sur des sujets d'intérêt commun;
- Renforcer les relations bilatérales et la coopération parlementaire;
- Favoriser la compréhension mutuelle de certains enjeux bilatéraux;
- Améliorer notre compréhension de certaines questions de portée continentale ayant des répercussions à l'échelle régionale;
- Observer les activités canadiennes dans la région, de même que celles des entreprises et de certains groupes de la société civile.

Pour atteindre ces objectifs, la délégation a rencontré des parlementaires, des fonctionnaires et des représentants de partis politiques angolais et namubiens, des représentants canadiens et des membres d'organismes non gouvernementaux. Elle a également effectué, dans le cadre de son programme, plusieurs visites.

Enjeux principaux

L'Angola, ancienne colonie portugaise, qui a été déchirée par une guerre civile du début des années 1960 jusqu'en 2002, rebâtit lentement son économie, son infrastructure et ses institutions, mais elle souffre encore des séquelles de la guerre civile, et notamment de congestion urbaine et de mauvaise gouvernance rurale. Bien qu'elle dispose de ressources pétrolières importantes, la plus grande partie de ses 13 millions d'habitants continuent de vivre dans la pauvreté. L'Angola, qui est un important pays lusophone, commence à jouer un rôle important sur la scène politique de l'Afrique australe.

Sa voisine, la Namibie, qui est faiblement peuplée, est une ancienne colonie allemande qui fut contrôlée par l'Afrique du Sud de 1915 à 1990. Elle conserve des liens étroits avec cette dernière. Bien que relativement prospère, la Namibie connaît une répartition inégale des richesses, et doit résoudre des problèmes de création d'emplois et de distribution des terres.

Le Canada est actuellement peu présent dans ces deux pays. En Angola, le Canada a participé à des activités de déminage et à l'effort humanitaire. Exportation et développement Canada (EDC) a accordé récemment à l'Angola une marge de crédit de

1 milliard de dollars américains pour aider les sociétés canadiennes à participer aux projets d'infrastructure. En Namibie, le Canada a participé au processus d'accès à l'indépendance et a coopéré avec le gouvernement dans la lutte contre le trafic des diamants de conflits, de même que dans la gestion des problèmes liés à la chasse au phoque et au contrôle de la pêche hauturière illégale. De plus, la province de la Saskatchewan a aidé la Namibie à améliorer son administration publique.

L'Angola et la Namibie sont tous deux membres du Parlement panafricain (PPA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le premier est un organe de l'Union africaine, tandis que la seconde, qui rassemble 15 pays, vise à aider les pays de l'Afrique australe à harmoniser leurs politiques, notamment socio-économiques.

Lors de ses précédents voyages en Afrique, l'Association s'était principalement intéressée à l'évolution de la coopération régionale en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord, de même qu'à l'établissement de liens avec le PPA. Lors de ce voyage, l'Association s'est penchée sur la façon dont des pays aussi différents que l'Angola et la Namibie coopéraient avec leurs partenaires régionaux dans le cadre d'organisations telles que le PPA et la SADC. Elle s'est aussi intéressée aux possibilités d'accroître la présence du Canada dans ces deux pays.

ANGOLA

A. Contexte

Ancienne colonie portugaise, l'Angola a accédé à l'indépendance en 1975 après une longue période de guerre civile. Plusieurs groupes avaient participé au combat pour l'indépendance et, au terme de ce dernier, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA) a formé un gouvernement. Mais le pays s'est aussitôt enlisé dans des combats opposant le MPLA à ses rivaux, le Front national de libération angolais (FNLA), et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). En 1991, le chef du MPLA, Eduardo dos Santos, et le chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, ont signé un accord de paix, mais après que le MPLA a gagné les élections présidentielle et législative l'année suivante, l'UNITA a repris la lutte. La guerre s'est poursuivie jusqu'en 2002, lorsque Savimbi a été tué par les troupes du gouvernement.

La première élection législative en temps de paix s'est tenue en 2008. Le MPLA du président Dos Santo l'a remportée avec 191 des 220 sièges de l'Assemblée nationale; l'UNITA en a raflé 16; le Parti du renouvellement social (PRS), huit; le FNLA, trois et la Coalition néo-démocrate (ND), deux.

Une Assemblée nationale ayant été démocratiquement élue, la prochaine étape du nouveau politique de l'Angola consiste à réviser sa constitution. Lors de la visite de la délégation, une Commission constitutionnelle formée de 45 membres travaillait à l'élaboration d'un projet de constitution. La date de l'élection présidentielle, qui aurait dû se dérouler à la fin de 2009, reste à fixer. Certains commentateurs s'attendent à ce qu'elle soit repoussée jusqu'à ce que la nouvelle constitution soit adoptée.

Avant l'indépendance, l'économie de l'Angola était principalement fondée sur l'agriculture, qui a été durement très touchée par la guerre. Le secteur agricole connaît

actuellement une reprise, et l'Angola pourrait de nouveau devenir un important producteur agricole¹. L'économie angolaise est aujourd'hui principalement fondée sur le pétrole, et l'Angola est désormais le plus important producteur de pétrole d'Afrique.

La richesse et les facilités de crédit, surtout de la part de la Chine, que le pétrole procurait à l'Angola lui permettaient de ne pas avoir à demander d'aides au Fonds monétaire international (FMI). Mais la chute du prix du pétrole causée par la crise économique mondiale a fait qu'en août 2009, le gouvernement angolais et le FMI ont commencé à discuter de l'éventualité d'un prêt⁽²⁾. La corruption continue de susciter des inquiétudes et, en 2008, Transparency International plaçait l'Angola au 158^e rang sur 180 pays, dans son Baromètre mondial de la corruption⁽³⁾.

Les conséquences d'une très longue guerre civile – qui a coûté la vie à environ 500 000 personnes – continuent d'affliger le pays. L'Angola est au 157^e rang, sur 179 pays, dans l'Indicateur de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement⁽⁴⁾, une grande partie de ses 13 millions d'habitants vit dans la pauvreté, et la population urbaine croît rapidement. Pendant la guerre, bien des gens se sont installés à Luanda pour plus de sécurité. La population de la ville est passée de 400 000 en 1974 à quelque quatre à six millions aujourd'hui, mais les infrastructures n'ont pas suivi⁽⁵⁾. Et dans les campagnes, le développement de l'agriculture est ralenti par la prolifération des mines terrestres, de même que par le manque d'infrastructures et l'absence de gouvernance rurale.

La Chine est très présente en Angola. L'Angola l'une des principales sources d'approvisionnement en pétrole de la Chine⁽⁶⁾. Le gouvernement chinois a consenti à l'Angola des prêts d'une valeur de 3 milliards de dollars américains⁽⁷⁾, et les entreprises chinoises participent à de nombreux projets d'infrastructure. À ce sujet, on s'inquiète surtout du manque de transparence des activités chinoises et de l'impartition de travaux que les Angolais pourraient faire eux-mêmes⁽⁸⁾.

¹ USAID, « Helping to Restore Angola's Agricultural Sector », http://www.usaid.gov/ao/business_agriculture.html.

⁽²⁾ « IMF and Angola to negotiate loan », BBC News, 7 août 2009, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/business/8190910.stm>.

⁽³⁾ Transparency International, 2008 Corruption Perceptions Index, http://www.transparency.org/news_room/in_focus/2008/cpi2008/cpi_2008_table.

⁽⁴⁾ Programme des Nations Unies pour le développement, « Indicateur de développement humain : mise à jour statistique 2008 – Classements IDH », <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/>.

⁽⁵⁾ « International Spotlight: Angola », Washington Post, <http://www.washingtonpost.com/wp-adv/specialsales/spotlight/angola/article8.html>.

⁽⁶⁾ Jesse Bogan, « Reliable Angola? » Forbes.com, 27 juillet 2009, <http://www.forbes.com/2009/07/27/angola-oil-nigeria-business-energy-china.html>.

⁽⁷⁾ United Kingdom, Foreign and Commonwealth Office, « Angola: Profile », 25 juin 2009, <http://www.fco.gov.uk/en/about-the-fco/country-profiles/sub-saharan-africa/angola?profile=all#>.

⁽⁸⁾ « Toward an Angola Strategy: Prioritizing U.S.-Angola Relations », Council on Foreign Relations, 2007, <http://www.cfr.org/content/publications/attachments/AngolaCommissionReport.pdf>.

Depuis quelque temps, la communauté internationale semble s'intéresser davantage à l'Angola. Plutôt cette année, le Pape Benoît XVI et la Secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, ont visité le pays.

Les rapports bilatéraux du Canada avec l'Angola sont limités. L'ambassade du Canada au Zimbabwe est chargée des relations diplomatiques avec l'Angola, où le Canada possède par ailleurs un consul honoraire à Luanda, M. Allan Cain, qui a grandement aidé à organiser cette visite. Le Canada s'intéresse surtout au commerce, particulièrement dans le secteur des mines et du pétrole. Le Canada a aussi offert de l'aide humanitaire après la fin de la guerre civile, en 2002, et contribue au déminage de l'Angola. L'ACDI n'a pas de programme bilatéral d'aide en Angola, mais elle contribue néanmoins au financement de petites initiatives populaires. Elle fournit également une aide humanitaire par le truchement d'institutions multilatérales⁽⁹⁾. Afin de faciliter la participation canadienne aux projets d'infrastructure, Exportation et développement Canada (EDC) a récemment accordé à l'Angola une marge de crédit d'un milliard de dollars américains⁽¹⁰⁾.

B. Rencontres et visites

1. Rencontre avec la coordonnatrice du Programme Paix et Citoyenneté de *Development Workshop*

M^{me} Eunice Inácio est coordonnatrice du Programme Paix et Citoyenneté (Peacebuilding & Citizenship) pour le compte de Development Workshop (DW), la plus ancienne ONG présente en Angola. Elle a parlé aux membres de la délégation du travail de DW dans les secteurs de la consolidation de la paix, de l'éducation civique et de la mise à contribution de la jeunesse. En discutant avec la délégation, M^{me} Inácio a décrit les changements qu'a connus l'Angola depuis la fin de la guerre civile et les efforts qui ont été faits pour amener la population à retrouver la confiance. Elle a aussi parlé des défis que doivent relever les femmes, notamment le manque d'accès aux ressources, la difficulté d'obtenir du crédit, et les évictions forcées, sans compensation, hors des villages de fortune. Elle dit que la pauvreté urbaine est un problème grave et elle a parlé d'un projet d'étude de la pauvreté urbaine que DW est en train de réaliser avec l'aide du Centre canadien de recherches pour le développement international (CRDI)⁽¹¹⁾. Dans le domaine de l'éducation, M^{me} Inácio dit qu'entre deux-tiers et trois-

⁽⁹⁾ Ministère des affaires étrangères et du commerce international, « Relations Canada – Angola », février 2009,

http://www.canadainternational.gc.ca/zimbabwe/bilateral_relations_bilaterales/canada_angola.aspx?lang=fra&highlights_file=&left_menu_en=&left_menu_fr=&mission=

⁽¹⁰⁾ Exportation et développement Canada, Communiqué de presse, « EDC signe un accord de un milliard de dollars américains avec la BPC pour appuyer les activités croissantes des compagnies canadiennes en Angola », 2 octobre 2008,

http://www.edc.ca/french/docs/news/2008/mediaroom_15467.htm.

⁽¹¹⁾ Centre international de recherche pour le développement international, « Projets en Angola : Poverty and Environmental Vulnerability in Angola's Growing Slums », http://www.idrc.ca/fr/ev-83029-201_105673-1-IDRC_ADM_INFO.html.

quarts des enfants vont à l'école et que la fréquentation de l'université augmente rapidement.

2. Rencontre avec le Comité de l'Assemblée nationale sur les relations internationales, la coopération internationale et les communautés angolaises à l'étranger; le Comité des droits de la personne, des pétitions, des griefs et des suggestions des citoyens; et le Groupe parlementaire national panafricain

M^{me} Ângela Bragança, députée, présidente du Comité sur les relations internationales, la coopération internationale et les communautés angolaises à l'étranger, a débuté par un exposé sur la situation générale de l'Angola. Elle a expliqué que la guerre étant finie, l'Angola doit consolider sa démocratie, reconstruire son tissu social et économique, et guérir les plaies laissées par la guerre. À cette fin, l'Angola se tourne vers la coopération internationale afin d'acquérir du savoir-faire et des transferts de technologie. En ce qui concerne l'Assemblée nationale, elle dit qu'il faut accroître les moyens d'action des députés et solidifier la procédure interne.

M. Raúl Danda, député, vice-président du Comité des droits de la personne, des pétitions, des griefs et des suggestions des citoyens, a ensuite décrit comment les citoyens qui se sentent lésés peuvent adresser leurs griefs au Comité, qui cherche alors des solutions. Le Comité se rend aussi dans les prisons et recommande des moyens d'en améliorer les conditions de vie. M. Danda a dit que le Comité s'est occupé notamment du problème des nombreuses arrestations préventives, et que, grâce à cela, le nombre d'arrestations avait diminué. Le Comité s'est aussi penché sur la question des évictions forcées, et l'Assemblée nationale a adopté une résolution exigeant le respect de la loi. M. Danda a aussi dit que malgré des ressources limitées, le Comité fait de son mieux pour remplir son mandat.

La troisième communication a été faite par M. Luís Cuanga, député, vice-président du Groupe parlementaire national panafricain. Ce groupe rassemble 23 députés, et cinq députés représentent l'Angola au Parlement panafricain (PAP). M. Cuanga a dit que le principal défi sera de faire passer ce dernier de son statut d'organisme consultatif à une structure ayant de pleins pouvoirs délibératifs.

Enfin, M. Adriano de Carvalho, député, président du sous-comité des pétitions, griefs et suggestions des citoyens, a décrit le travail de son sous-comité, qui consiste à fournir aux citoyens un moyen de résoudre des conflits. La délégation a été très intéressée d'apprendre que le sous-comité reçoit 70 à 80 pétitions toutes les semaines et tente de répondre à chacune d'elles. Le sous-comité organise des rencontres avec des entreprises et fait le suivi de griefs liés à la terre.

En réponse aux questions de la délégation, les députés angolais ont expliqué que le Comité des droits de la personne agit en offrant des suggestions aux deux parties. Ils ont dit que les députés de l'opposition participent aux travaux des comités. Ils ont aussi parlé de coopération interparlementaire, laquelle n'en est qu'à ses débuts.

3. Rencontre avec le président par intérim de l'Assemblée nationale de l'Angola

M. João Lourenço, député, président par intérim de l'Assemblée nationale, a résumé le développement de l'Angola depuis la fin de la guerre civile. Il a indiqué que la réconciliation, la reconstruction et l'intégration de ceux qui ont combattu le gouvernement sont les grandes priorités de l'heure. Il a ensuite donné un aperçu de la composition de l'Assemblée nationale, du point de vue de la répartition entre les différents partis et de l'équilibre hommes-femmes, en précisant que plus de 30 p. 100 des députés sont des femmes. M. Lourenço a dit que l'un des grands défis de l'Assemblée nationale sera d'adopter une nouvelle constitution, démarche qui, il l'espère, devrait aboutir l'année prochaine. Sur le front de l'économie, nous a-t-il dit, l'Angola a été touchée par la crise économique mondiale, et tout particulièrement par les fluctuations du prix du pétrole. Ce sont les revenus du pétrole, précise-t-il, qui permettent au pays d'investir dans des domaines comme l'industrie, l'agriculture et les travaux publics.

En réponse aux questions de la délégation, M. Lourenço a parlé de la façon dont l'Angola régleme les devises étrangères en raison de la chute de ses réserves causée par la réduction du prix du pétrole. Il reconnaît que la situation se répercute sur le commerce extérieur. Il parle des efforts que fait l'Angola pour diversifier son économie par le biais d'incitatifs fiscaux et la promotion de l'investissement privé. Il signale la faiblesse de l'offre de biens et de services et mentionne la nécessité de construire plus d'hôtels. Il reconnaît aussi que la démarche d'obtention de visas est lente et bureaucratique, mais il rappelle que l'Angola est une jeune démocratie et qu'elle doit contrôler ses frontières.

En ce qui concerne le PAP, M. Lourenço dit qu'il n'y a pas de comparaison possible avec le Parlement européen. Le PAP ne deviendra un véritable parlement que le jour où seront créés les États-Unis d'Afrique. Par conséquent, l'évolution du PAP dépend de l'évolution de l'Union africaine.

4. Rencontre avec la Commission constitutionnelle

La Commission constitutionnelle est le groupe parlementaire qui a pour tâche de rédiger la nouvelle constitution de l'Angola. La rencontre avec la Commission constitutionnelle a commencé par une communication de M. Bornito de Sousa, député du MPLA, président de la Commission constitutionnelle et leader de la majorité au Parlement. Il a décrit la façon de procéder pour rédiger le texte de la nouvelle constitution. Trois ébauches ont été produites afin de témoigner des différents points de vue. Il y aura débat public et les citoyens pourront se faire entendre. M. de Sousa a aussi indiqué que la réforme constitutionnelle pourrait avoir des répercussions sur la tenue de l'élection présidentielle, mais que cela devait être débattu au Parlement.

La délégation et les membres de la Commission constitutionnelle ont ensuite dialogué sur la façon de procéder à une réforme constitutionnelle, sur les moyens de faire en sorte que les minorités soient représentées au Parlement, sur le rôle que le fédéralisme peut jouer dans la protection des minorités, sur la place des

gouvernements municipaux dans la constitution, et sur le rôle du Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD).

5. Rencontre avec les membres du Comité de l'Assemblée nationale sur les affaires constitutionnelles et juridiques; du Comité sur l'éducation, la science et la technologie, la culture, la jeunesse, les sports, les affaires religieuses et les communications sociales; et le Conseil administratif de l'Assemblée nationale

M^{me} Eduarda Magalhães, députée, vice-présidente du Comité sur l'éducation, la science et la technologie, la culture, la jeunesse, les sports, les affaires religieuses et les communications sociales, a décrit le rôle des deux comités et du conseil administratif. Le Comité sur l'éducation, la science et la technologie, la culture, la jeunesse, les sports, les affaires religieuses et les communications sociales travaille avec le gouvernement à l'élaboration de lois dans ces domaines. Le Comité sur les affaires constitutionnelles et juridiques s'occupe de toutes les questions juridiques et travaille en collaboration avec les autres institutions du gouvernement. Le Conseil administratif est un organisme consultatif qui s'occupe de la gestion de l'Assemblée nationale. Il traite de questions techniques et administratives, de coopération internationale, de gestion financière et de formation.

Au terme de cette communication, les parlementaires angolais et les membres de la délégation ont discuté de programmes destinés aux familles qui ont des enfants atteints de déficiences intellectuelles, de la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies, et de la façon dont le Parlement angolais traite des questions religieuses et de la question des femmes.

6. Rencontre avec les leaders de groupes parlementaires

La délégation a rencontré les chefs de tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale : M. Norberto dos Santos, député et chef du parti au pouvoir, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), M. Gabriel Samy, député de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), M. António Sapalo, député du Parti du renouvellement social (PRS), M. Ngola Kabangu, député du Front national de libération de l'Angola (FNLA), et M. Quintino Moreira, député de la Nouvelle coalition démocratique (ND).

La rencontre a été très ouverte et a donné lieu à d'intéressants échanges entre les différents leaders. M. dos Santos a donné un aperçu de la situation de l'Angola, en mettant l'accent sur la réconciliation nationale au lendemain de la guerre civile. Il a parlé des mesures prises pour faire face à la crise économique et a dit que le gouvernement avait pu maintenir ses investissements sociaux, notamment la construction d'un million de maisons. Il a dit que le MPLA, même s'il dispose de la majorité à l'Assemblée nationale, est ouvert à l'idée de coopérer avec les autres partis.

M. Moreira a raconté la création de la Nouvelle Coalition démocratique. Il précise que les partis d'opposition n'ayant que 29 sièges sur un total de 220 à l'Assemblée nationale, ils doivent unir leurs efforts. M. Kabangu dit qu'avec trois sièges seulement à l'Assemblée nationale, ce serait catastrophique pour le FNLA de faire

pression sur le gouvernement. Par conséquent, son parti pense aux intérêts de l'Angola au moment de décider comment voter, et vote en faveur de mesures qui aideront le pays. M. Samy dit que les députés de l'opposition doivent se faire entendre. Il dit que le pouvoir judiciaire n'est pas indépendant et que la télévision ne rend pas toujours compte des interventions des partis d'opposition, lorsqu'elle décrit ce que fait le gouvernement. M. Sapalo a parlé des droits humains dont les violations sont au nombre des principales préoccupations de son parti.

Une fois leurs présentations terminées, les chefs de partis ont discuté avec les membres de la délégation de l'absence de gouvernements municipaux en Angola et de la nécessité de faire progresser la démocratie en luttant contre la corruption et pour la juste répartition des ressources. Les parlementaires angolais comprennent que l'accession à la démocratie est un long processus.

7. Rencontre avec le Comité de l'Assemblée nationale sur l'économie et les finances

Les membres du Comité de l'économie et des finances ont donné un aperçu du travail du comité, de la situation économique de l'Angola, et des investissements du gouvernement en infrastructure. M. Sérgio dos Santos, député, a dit que le Comité avait déterminé quatre grands enjeux :

- L'économie repose dans une large mesure sur le pétrole et le secteur minier.
- Le chômage risque de créer de l'instabilité sociale.
- La guerre a donné lieu à un développement inégal du pays, car la majorité de la population vit dans les régions côtières, sans lien avec l'intérieur du pays.
- L'économie informelle joue un grand rôle.

M. dos Santos a ensuite décrit les effets de la crise financière sur l'économie de l'Angola. Il dit que la chute de 23 p. 100 dans le prix du pétrole a entraîné un déficit dans la balance des paiements. Le Comité présente ensuite un diaporama donnant un aperçu détaillé des projets d'infrastructure prévus dans l'ensemble du pays. On se propose de construire des routes, des ponts, des chemins de fer, des installations sanitaires, des ports et des aéroports, des hôpitaux, des écoles, des aqueducs et divers projets de développement industriel.

Au cours de la discussion qui a suivi, il a été question des entreprises canadiennes présentes en Angola qui s'inquiètent des restrictions imposées au commerce extérieur. Les députés angolais ont dit que la crise économique avait entraîné une pénurie de devises étrangères, et que le gouvernement avait dû réagir. Ils ont dit aussi que les entreprises canadiennes doivent adopter une perspective à long terme et miser sur le développement du pays. Il a aussi été question du budget de l'Angola, de son agriculture et des investissements de son secteur privé.

8. Visite d'un établissement micro-financier, KixiCredito

KixiCredito a été créé par DW en 1999. Tout a commencé par un programme de développement appelé *Sustainable Livelihoods Project* qui, en 2004, est devenu un établissement micro-financier commercial⁽¹²⁾. KixiCredito n'accepte pas de dépôts.

La délégation s'est rendue dans la municipalité de Kilamba Kiaxi, un village de fortune où vivent quelque 800 000 personnes, en bordure de Luanda, pour y visiter une succursale de KixiCredito, comptant 10 agents de crédit, 2 000 clients et un portefeuille de prêts de 1,2 million de dollars américains.

Le directeur de la succursale a expliqué comment fonctionne son établissement et comment il tente de satisfaire sa clientèle. Il a aussi décrit les conditions de vie des pauvres qui vivent dans les villages de fortune. Très peu d'entre eux ont accès aux banques et les prêteurs usuriers pratiquent des intérêts de 50 p. 100 par semaine, remboursables en totalité. KixiCredito pour sa part, pratique des intérêts de 3 p. 100 par mois, remboursables par versements. Environ 60 p. 100 des prêts sont consentis à des femmes.

Avant de prêter à quelqu'un, les agents de crédit de KixiCredito font une vérification de crédit. On commence par de petits emprunts et si le client se montre digne de confiance, il lui devient possible d'emprunter davantage. Le taux de mauvaises créances de KixiCredito est donc très bas, autour de 2 p. 100. KixiCredito applique aussi le modèle du groupe de solidarité. Comme les membres du groupe n'ont rien à offrir en garantie, ils garantissent les prêts les uns des autres. C'est un moyen de promouvoir la coopération au sein du marché et d'améliorer les compétences commerciales du groupe. Au début, les prêts sont très petits, mais leur valeur augmente à mesure que la confiance s'accroît.

Au terme de cette rencontre, certains délégués ont eu l'occasion de rencontrer des personnes qui bénéficient d'un microcrédit. Ils ont pu observer où ces personnes vivent, ainsi que les marchés qu'elles exploitent. Les délégués ont été impressionnés par l'enthousiasme que témoignaient ces personnes et par leur façon de s'entraider.

9. Visite à Cidade Universitária

Les membres de la délégation se sont rendus sur le campus de la nouvelle université nationale (Cidade Universitária) présentement en construction en bordure de Luanda. Ils y ont été accueillis par la sous-ministre des Travaux publics, M^{me} Manuela Bezerra.

Lorsque l'Angola est devenu indépendant, il a hérité d'une structure universitaire réduite et dénuée de campus. Ce nouveau campus moderne est un prolongement de l'université Agostinho Neto, dont les installations dispersées ne répondaient plus à la demande. Lorsque le projet sera terminé, dans 10 ou 15 ans, le campus de 2 000 hectares pourra accueillir 17 000 étudiants. La Phase I du projet, qui pourra accueillir 7 000 étudiants, est presque terminée. Elle comprend une bibliothèque et les immeubles des facultés de chimie, de mathématique, de physique et d'informatique.

⁽¹²⁾ « KixiCredito », MIX Market, <http://www.mixmarket.org/mfi/kixicredito>.

Elle deviendra le noyau central autour duquel viendront se greffer les autres facultés, qui seront construites dans les phases subséquentes.

La délégation a noté avec intérêt que l'Angola investissait dans son capital humain en accordant la priorité à la formation en mathématiques et en sciences. Elle a également été impressionnée par le design écologique du campus qui met à profit les vents dominants pour rafraîchir l'air ambiant et les toits qui sont construits de manière à procurer de l'ombre entre les immeubles.

Non loin de là, la délégation a aussi visité le chantier du nouveau stade de 50 000 places qui accueillera la Coupe d'Afrique des Nations de football en janvier 2010. Ce projet aussi sera bientôt terminé, de même que les routes qui y conduisent.

10. Rencontre avec le sous-ministre de l'Administration territoriale

La délégation a rencontré M. Graciano Domingos, sous-ministre de l'Administration territoriale, et certains fonctionnaires de son ministère. M. Domingos a fait le point sur un projet de développement de la municipalité d'Ambriz proposé par la société canadienne d'experts-conseils CPCS. Il a expliqué que le projet était actuellement à l'étape de l'évaluation technique.

Sur la question de la décentralisation, M. Domingos a décrit la démarche, qui consiste essentiellement à transférer les responsabilités des ministres du gouvernement aux ministres provinciaux. Il a aussi expliqué que partout où le gouvernement central veut lancer un projet, il doit d'abord consulter les gouverneurs des provinces. Il dit que pendant la guerre, bien des gens sont venus s'installer à Luanda. La ville attire encore des gens, mais un meilleur développement des provinces encouragerait les gens à rester dans leurs régions.

M. Domingos a décrit les efforts du gouvernement pour soutenir la gestion des municipalités. Pour développer des outils de gestion, les municipalités doivent disposer de leurs propres ressources. Mais comme le gouvernement est dans l'impossibilité de soutenir toutes les municipalités d'un coup, le gouvernement choisira celles qui ont le plus de potentiel économique et les aidera à développer leur gouvernement local.

En discutant avec la délégation, M. Domingos a dit que la décentralisation visait le palier provincial et non le palier municipal. Il s'attend à ce qu'à l'avenir, les autorités locales aient le pouvoir de percevoir des revenus et de contracter des prêts commerciaux. Mais pour que les administrations locales soient efficaces, il faudra que les politiciens et les administrateurs municipaux reçoivent une formation. M. Domingos dit que l'Angola apprécierait une coopération avec le Canada dans le secteur de la formation des administrateurs municipaux. La délégation a promis de transmettre l'idée au gouvernement canadien et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui a un programme conçu pour aider les gouvernements municipaux de partout dans le monde à développer leur capacité d'offrir des services de base.

11. Rencontre avec la sous-ministre des Affaires étrangères

La délégation a rencontré M^{me} Exalgina Gambôa, sous-ministre des Affaires étrangères. Elle a donné un aperçu des relations Angola-Canada et des relations entre l'Angola et ses pays voisins, notamment la Namibie.

La délégation a expliqué les raisons de sa visite en Angola et promet de transmettre l'intérêt de l'Angola pour la poursuite du développement économique. La délégation a signalé qu'Exportation et Développement Canada (EDC) a récemment ouvert une marge de crédit d'un milliard de dollars américains pour favoriser la participation canadienne à d'éventuels projets en Angola⁽¹³⁾.

M^{me} Gambôa remercie la délégation d'avoir pris l'initiative de venir en Angola et dit que l'Angola apprécierait qu'au Sommet du G8, le Canada soutienne ses suggestions dans les secteurs du changement climatique et de la préservation des forêts. La délégation signale que le Canada sera l'hôte du G8 en 2010 et promet de transmettre son message.

12. Rencontre avec des représentants de l'Agence nationale de l'Angola pour l'investissement privé

L'Agence nationale pour l'investissement privé (ANIP) fait la promotion de l'investissement privé en offrant des incitatifs financiers et en facilitant le processus pour les investisseurs en simplifiant les demandes d'emprunt. M. Dealdino Balombo, membre du comité de gestion de l'ANIP, a expliqué que, depuis la fin de la guerre civile, le gouvernement travaille à diversifier l'économie afin de créer les conditions favorables à la croissance du secteur privé.

Au cours de la discussion qui a suivi, la délégation a indiqué que les restrictions imposées au commerce extérieur avaient eu des répercussions sur les entreprises canadiennes en Angola. M. Balombo a répondu en parlant des effets de la crise économique sur les réserves étrangères de l'Angola et a dit que le gouvernement avait dû prendre des mesures pour les gérer. Il a ajouté que l'Angola aimerait bien que l'investissement étranger se développe. L'Angola voit les partenariats d'un bon œil et tout en ayant obtenu des marges de crédit de la Chine, souhaite faire affaires avec d'autres pays.

En ce qui concerne le FMI, M. Balombo dit que l'Angola n'avait encore jamais signé d'accord avec lui, qu'il écoute attentivement ses recommandations et met en œuvre uniquement celles qui lui semblent être bénéfiques pour l'économie. Il mentionne aussi les efforts de l'Angola pour tendre la main à des pays non lusophones et signale les efforts faits pour améliorer l'enseignement de l'anglais et du français dans les écoles.

⁽¹³⁾ Exportation et développement Canada, communiqué, « EDC signe un accord de un milliard de dollars américains avec le BPC pour appuyer les activités croissantes des compagnies canadiennes en Angola », 2 octobre 2008, http://www.edc.ca/français/docs/news/2008/mediaroom_15467.htm.

NAMIBIE

A. Contexte

Ancienne colonie allemande, la Namibie (anciennement Sud-Ouest Africain) est devenue un protectorat de l'Afrique du Sud au lendemain de la Première Guerre mondiale. Dans les années 1960, l'Afrique du Sud s'est opposée aux tentatives des Nations Unies de faire de la Namibie un pays indépendant. L'ONU a néanmoins reconnu l'Organisation du peuple du sud-ouest africain (SWAPO), un groupe armé qui luttait pour l'indépendance du pays, comme représentant unique et authentique du peuple namibien.

Le bras de fer s'est maintenu jusqu'en 1988, date à laquelle l'Afrique du Sud a consenti à se retirer de Namibie. Le Canada a participé au processus de transition vers la paix. La Namibie a accédé à l'indépendance en 1990. La SWAPO a gagné ses premières élections présidentielles et législatives en 1994, et se maintient au pouvoir depuis ce temps. Des élections législatives sont prévues en novembre 2009.

Bien que la Namibie ait un revenu par habitant plus élevé que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, une petite minorité, principalement de race blanche, détient la plus grande partie de la richesse. Le chômage dépasse les 35 p. 100⁽¹⁴⁾. Transparency International classe la Namibie au 61^e rang sur 180 pays, dans son Baromètre mondial de la corruption pour 2008⁽¹⁵⁾.

La question de la propriété foncière est importante, car l'économie est principalement fondée sur l'élevage commercial du bétail. Bien que certaines fermes aient été rachetées par le gouvernement pour en faire la redistribution à des fermiers défavorisés, la question reste très controversée. La plus grande partie de la population de deux millions d'habitants vit de l'agriculture de subsistance.

Outre l'élevage, l'économie de la Namibie dépend en grande partie de l'industrie minière – surtout les mines de diamant et d'uranium – et sur la pêche commerciale. Il y a de riches fonds de pêche au large des côtes de la Namibie. La surpêche par des navires étrangers a longtemps été un problème, mais, depuis l'indépendance, le gouvernement namibien a mis en place une politique de gestion des ressources et des mécanismes d'application de la loi et la surpêche semble avoir pris fin⁽¹⁶⁾. La Namibie a aussi une industrie de chasse au phoque et fait face à des problèmes semblables à ceux que connaît le Canada.

En 2009, la Namibie exerçait la présidence du Processus de Kimberley (PK). Ce processus vise à endiguer le commerce illicite des « diamants de conflits ». Ses membres certifient que leurs livraisons de diamants bruts sont « propres ». Le PK

(14) Robin Sherbourne, *Guide to the Namibian Economy 2009*, Institute for Public Policy Research, Windhoek, 2009, p. iii.

(15) Transparency International, 2008 Corruption Perceptions Index, http://www.transparency.org/news_room/in_focus/2008/cpi2008/cpi_2008_table

(16) U.S. Department of State, « Background Note: Namibia », août 2009, <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/5472.htm>.

compte 49 membres, représentant 75 pays. La Communauté européenne constitue un membre individuel. Le Canada participe au PK depuis sa création en 2000.

Les relations bilatérales entre le Canada et la Namibie sont modestes. Depuis que le Canada a fermé son haut-commissariat en Namibie en 1993, il y est représenté par son haut-commissariat en Afrique du Sud. Il y possède cependant un consul honoraire à Windhoek, M. Francois Uys, qui a grandement aidé à organiser cette visite.

Outre leur participation au PK, les deux pays travaillent ensemble sur la question de la surpêche hauturière. Ils sont aussi tous deux membres du Commonwealth. L'ACDI n'a pas de programme d'aide au développement bilatéral majeur en Namibie, mais finance néanmoins de petites initiatives populaires et fournit également une aide humanitaire par le truchement d'institutions multilatérales. De plus, depuis 1995, la province de la Saskatchewan aide la Namibie à améliorer sa gestion de ses finances, son exécutif, ses ressources humaines et sa gestion des terres.

Le commerce entre le Canada et la Namibie tient surtout aux importations canadiennes d'uranium, et aux exportations canadiennes de machinerie. Des entreprises canadiennes sont présentes dans le secteur minier namibien⁽¹⁷⁾.

B. Les rencontres

1. Rencontre avec le secrétaire général du Forum parlementaire de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe

Le Forum parlementaire de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC PF) est un organisme régional qui regroupe les parlements de 13 pays membres de la SADC : l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, le Lesotho, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Il compte un effectif de 35 employés et est installé à Windhoek. Le but principal du SADC PF est d'offrir une tribune aux parlementaires pour qu'ils fassent la promotion de l'intégration régionale.

La délégation a rencontré le D^r Esau Chiviya, secrétaire général du SADC PF, et M^{me} Boemo Sekgoma, conseillère politique en matière de VIH/sida. Ils ont décrit leur travail de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, de formation des parlementaires, et de création d'un forum consultatif sur diverses questions, dont le VIH/sida et les rapports hommes-femmes. Le SADC PF n'empiète pas sur la souveraineté des pays. Il fait plutôt des suggestions et chaque pays peut choisir les suggestions qu'il mettra en œuvre. Le SADC PF établit aussi des critères pour l'observation des élections, et élabore des modèles législatifs dans des domaines comme le VIH/sida. Il a aussi été question des difficultés auxquelles le SADC PF est confronté, notamment le manque de personnel technique et l'incapacité des parlementaires d'amener le pouvoir exécutif à rendre compte de ses actes.

⁽¹⁷⁾ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Relations Canada – Namibie », avril 2009, http://www.canadainternational.gc.ca/southafrica-afriquedusud/bilateral_relations_bilaterales/canada_namibia-namibie.aspx?lang=fr&highlights_file=&left_menu_en=&left_menu_fr=&mission.

En conversation avec la délégation, le D^r Chiviya et M^{me} Sekgoma ont donné plus de détails sur les critères utilisés dans l'observation des élections, et ont dit que le SADC PF met à contribution les normes internationales, mais en les adaptant aux besoins de la région. M^{me} Sekgoma a parlé de la nécessité de s'en remettre à des données raisonnées au moment d'élaborer des politiques dans des domaines comme le VIH/sida. Pour donner des exemples, elle signale la levée des interdictions frappant les travailleurs du sexe dans les pays qui accueillent des congrès internationaux, et la distribution de condoms dans les prisons. De manière plus générale, le D^r Chiviya dit que les réformes proposées par le SADC PF – telle l'utilisation de boîtes de scrutin translucides – sont souvent mises en œuvre discrètement.

2. Rencontre avec la ministre de la Condition des femmes et de la protection des enfants

Avant d'entrer en politique, l'honorable Marlene Mungunda était enseignante et militante communautaire. Elle a été ministre du Travail et en 2005, elle est devenue ministre de la Condition des femmes et de la protection des enfants.

La ministre Mungunda a décrit les efforts du gouvernement de Namibie pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au moyen d'une politique nationale. Cette politique comprend notamment l'objectif d'en venir à au moins 30 p. 100 de femmes dans les organes de prise de décision. La ministre parle aussi des graves problèmes que sont la violence faite aux femmes, l'abandon des nouveau-nés, le trafic d'êtres humains et l'analphabétisme. Elle discute des mesures prises pour protéger les enfants vulnérables et les jeunes délinquants. Elle parle aussi du développement communautaire, des mesures visant à encourager les femmes à se lancer en affaires, et de la pauvreté des femmes.

En conversation avec la délégation, la ministre Mungunda et son personnel ont parlé des modalités visant les congés de maternité, les programmes d'éveil de la petite enfance, et d'une campagne visant à lutter contre la violence faite aux femmes. Elle signale que la société namibienne est très inégalitaire : un p. 100 de la population vit au niveau du Premier Monde, et le reste de la population est dans le Tiers Monde.

3. Rencontre avec le président de l'Assemblée nationale

D^r Theo-Ben Gurirab, député, président de l'Assemblée nationale et président de l'Union interparlementaire (IPU), a d'abord rappelé le soutien que le Canada a apporté à l'indépendance de la Namibie et ses efforts constants, depuis, pour promouvoir le dialogue avec l'Afrique. Il signale que l'Afrique a changé et que l'époque des despotes et des gouvernements militaires est presque entièrement révolue. Il résume la transition de la Namibie vers l'indépendance et la démocratie, et dit que si l'exercice avait échoué, l'Afrique du Sud n'aurait sans doute pas mis fin à son régime d'apartheid. D^r Gurirab a ensuite parlé des diverses tribunes offertes à la collaboration parlementaire, telles l'IPU et les rencontres de présidents d'assemblée, et dit qu'il faut encore plus de coopération, surtout dans le domaine économique.

Au cours de la conversation qui a suivi, le président et la délégation ont parlé de l'équilibre hommes-femmes dans la composition du Parlement, de libre-échange, et de

moyens éventuels de favoriser la coopération parlementaire. Ils ont aussi discuté des moyens par lesquels la Namibie et le Canada pourraient coopérer dans les domaines tels que la technologie minière, le déboisement des terres agricoles et les échanges d'étudiants.

4. Rencontre avec des députés

La délégation a participé à une table ronde avec six députés : l'honorable Johan de Waal, député (DTA ou Alliance démocratique de la Turnhalle), l'honorable Clara G. Bohihle, députée (SWAPO), l'honorable McHenry Venaani, député (DTA); l'honorable Hans G. Booy's (SWAPO), whip en chef du gouvernement; l'honorable Peya Mushelenga, député (SWAPO); et l'honorable Tsudao I. Gurirab, député (CoD ou Congrès des démocrates).

Les participants ont discuté des moyens par lesquels le Canada pourrait aider la Namibie dans les domaines du libre-échange, des échanges d'étudiants, et du raffermissement des moyens d'action de la SADC. Puis il a été question des effets de la fermeture du haut-commissariat canadien en Namibie, en 1993. Il a aussi été question du rôle évolutif de la Chine en Namibie, des disparités entre les groupes de population, de la montée d'une classe moyenne noire, et du tourisme. Le dialogue a aussi porté sur des questions parlementaires, telles le rôle du comité des comptes publics, les répercussions que peut avoir le fait d'être un agriculteur sur la fonction législative d'un député, le peu de personnel de soutien dont bénéficie un député namibien, la rémunération d'un député, et l'occasion offerte aux étrangers de jouer un rôle d'observateur lors de la prochaine élection. La délégation a constaté que les parlementaires namibiens disposaient de bien moins de ressources que leurs homologues canadiens.

5. Rencontre avec le directeur de l'Institut de recherche en politiques publiques

L'Institut de recherche en politiques publiques (IPPR) est une ONG sans but lucratif qui réalise des travaux de recherche indépendants sur des questions sociales, politiques et économiques, dans l'espoir de susciter le débat. M. Graham Hopwood en est le directeur.

M. Hopwood a donné un aperçu du travail de l'IPPR, et signale que le gouvernement canadien subventionne la production de son bulletin d'observation des élections. Sur la question des élections à venir, il dit que la capacité d'agir de la Commission électorale de Namibie est érodée. Il dit aussi qu'à l'élection de 2004, il y a eu des irrégularités dues à des erreurs. M. Hopwood se demande aussi si les changements apportés récemment à la loi électorale – qui comprennent notamment une modification de la façon de dénombrer les votes – seront adoptés à temps pour la prochaine élection, si l'enregistrement des électeurs sera effectué correctement, et si tous les partis politiques seront libres de faire campagne dans toutes les régions du pays. Il indique que SWAPO, avec sa forte majorité, a plus facilement accès aux médias et au financement que l'État consent aux partis.

En conversation avec la délégation, M. Hopwood dit qu'en dépit de l'existence en Namibie de plusieurs journaux indépendants, la capacité pour l'opposition d'obtenir du temps d'antenne radio en régions rurales est plutôt limitée. Il déplore aussi le trop petit nombre d'observateurs d'élections.

6. Rencontre avec le secrétaire du Cabinet

M. Frans H. Kapofi, secrétaire du Cabinet – l'équivalent du greffier du Conseil privé au Canada – a rencontré la délégation dans le nouveau Palais législatif. M. Kapofi a parlé de la coopération avec la Saskatchewan et de l'aide que le Canada a apportée à la Namibie pour l'aider à livrer ses services, gérer les activités de son cabinet, et procéder aux évaluations foncières. Il a soulevé quelques questions relatives au degré de préparation de la Namibie aux élections à venir, à l'évaluation des postes de la fonction publique et au financement du Parlement.

7. Rencontre avec le ministre des Pêches et des Ressources maritimes

D^r Abraham Iyambo, député de l'Assemblée nationale depuis 1995, est devenu ministre des Pêches et des Ressources maritimes en 1997. Décrivant les efforts que fait la Namibie pour gérer son industrie de la pêche, il a souligné que beaucoup de chemin avait été parcouru en peu de temps, mais que plus de scientifiques sont nécessaires pour approfondir la connaissance des stocks de poissons. Pour combattre la surpêche, il dit que les mécanismes de suivi mis en place par la Namibie ont permis de ramener le problème à presque rien. Qui plus est, le Canada et la Namibie sont tous deux membres du Groupe de travail sur la haute mer, qui regroupe des ministres des pêches qui veulent trouver les moyens de lutter contre la pêche hauturière illégale, non déclarée et non réglementée⁽¹⁸⁾. Sur la question de la chasse au phoque, le ministre Iyambo a parlé des problèmes qui touchent tant le Canada que la Namibie. Il a aussi expliqué que la Namibie travaille à construire une industrie de l'aquaculture.

En conversation avec la délégation, le ministre a parlé davantage de l'industrie namibienne de l'aquaculture, qui se concentre sur les huîtres, l'ormeau d'élevage, les moules et les palourdes. Il dit aussi que la Namibie a besoin d'aide afin de mieux lutter contre les maladies qui contaminent les réserves de poissons.

8. Rencontre avec le président de la Commission électorale de Namibie

La délégation a rencontré le D^r Victor Tonchi, président de la Commission électorale de Namibie (ECN), et trois des quatre autres commissaires. D^r Tonchi a donné un aperçu du processus électoral de Namibie et dit que le pays a été un chef de file dans l'établissement de la démocratie dans la région de l'Afrique australe. Il a expliqué les changements apportés à la façon dont les commissaires de l'ECN sont choisis : autrefois, ils étaient nommés par le Président, mais maintenant ils sont choisis par un comité. Il dit que l'ECN a tenu un certain nombre d'élections sans pépins. Il dit aussi que de récents changements à la loi électorale permettent désormais le

⁽¹⁸⁾ High Seas Task Force, « About the HSTF », <http://www.high-seas.org/>.

dépouillement des votes au bureau de scrutin alors qu'avant, les boîtes de scrutin étaient transportées en un lieu central pour y être dépouillées.

En conversation avec la délégation, les commissaires ont expliqué les raisons pour lesquelles il y a eu des retards dans le dépouillement des bulletins de vote lors des élections précédentes, le fonctionnement du processus d'enregistrement des électeurs, le processus d'accréditation d'un observateur d'élection, et l'accessibilité des bureaux de scrutin. Ils ont aussi expliqué la façon dont l'ECN fait rapport au Parlement, comment ses recommandations sont accueillies, et son mode de financement.

9. Rencontre avec des représentants du ministère des Mines et de l'Énergie

La délégation a rencontré M. Kavenanguvesora Kaundje, commissaire par intérim au diamant, dans le ministère des Mines et de l'Énergie, ainsi que d'autres représentants de ce ministère. M. Kaundje a décrit le Processus de Kimberley (PK), conçu pour prévenir le commerce de « diamants de conflits », et a parlé de ce qui s'est passé pendant l'année où la Namibie en a exercé la présidence. L'année a notamment été marquée par la décision du Venezuela de se retirer du PK, et par les accusations de violations de droits humains portées contre les mineurs de diamants du Zimbabwe. On parle aussi des efforts qui sont faits pour éradiquer les faux certificats du PK.

En conversation avec la délégation, les représentants du Ministère ont donné plus de détails sur la décision du Venezuela de se soustraire au PK et sur les démarches entreprises pour conserver son adhésion. Il a aussi été question des efforts qui sont faits pour contrôler la circulation des diamants entre les pays membres du PK, ainsi que des effets de la démission de M. Ian Smillie, coordonnateur de recherche chez Partenariat Afrique Canada, une ONG qui veille au bon fonctionnement du PK.

10. Rencontre avec les représentants du ministère des Terres et de la réhabilitation

La délégation a rencontré M. Mackay Rigava, sous-évaluateur général au ministère des Terres et de la réhabilitation, ainsi que d'autres représentants de ce ministère. M. Rigava a raconté comment la Namibie avait mis sur pied son système d'évaluation foncière, et a signalé l'aide que lui avait procurée à cet égard la Saskatchewan. Il a aussi parlé des efforts de la Namibie pour acquérir des terres agricoles et les redistribuer aux plus démunis. Il a expliqué la différence entre terre communale, terre en tenure franche et parcs nationaux. Enfin, il a été question d'un projet de partenariat avec la Saskatchewan, du rôle de la Banque agricole de Namibie dans l'effort pour aider les démunis à acheter de la terre, et de la difficulté d'acquérir de bonnes terres à des fins de redistribution.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

La délégation a assisté à des séances d'information générale données par les consuls honoraires du Canada à Luanda et à Windhoek.

À Luanda, la délégation a participé à un dîner de travail avec des gens d'affaires canadiens installés en Angola. Elle a aussi participé à un dîner offert par l'Assemblée

nationale de l'Angola. À Windhoek, la délégation a participé à un déjeuner de travail et un dîner offerts par l'Assemblée nationale de Namibie.

À Luanda, la délégation a donné des entrevues à ANGOP, l'agence de presse angolaise, de même qu'au *Jornal de Angola*. À Luanda, la délégation a rencontré les journalistes de la télévision et des journaux *The Namibian*, *Allgemeine Zeitung*, *New Era* et *Republikein*. La visite de la délégation a été soulignée dans divers médias.

CONCLUSION

En Angola, l'Association a pu constater les efforts déployés pour pallier les séquelles de 30 ans de guerre civile et trouver des solutions pacifiques et démocratiques aux différends. Cependant, beaucoup reste encore à accomplir pour garantir une stabilité durable.

Dans l'arène politique, l'Angola a accompli des progrès dans l'établissement de la démocratie, et ses partis politiques ont accepté de s'asseoir et de discuter afin de trouver un terrain d'entente. Les comités parlementaires ont une bonne compréhension de leurs mandats et de la façon de les remplir. Les femmes occupent des postes de leadership au sein de l'Assemblée nationale. L'Association a également remarqué les efforts déployés par les députés angolais pour répondre aux plaintes de leurs concitoyens, et juge qu'il s'agit là d'un bon moyen d'inciter la population à participer au processus politique.

En règle générale, les députés angolais voudraient disposer d'encore plus de moyens d'action, mais l'Assemblée nationale en est encore dans ses premiers balbutiements et a besoin de plus de ressources pour se développer. Il existe quelques incertitudes quant aux processus de révision de la constitution, et aux répercussions que ce dernier peut avoir sur la date de l'élection présidentielle. La délégation est d'avis qu'une plus grande coopération interparlementaire entre le Canada et l'Angola pourrait se révéler bénéfique au développement démocratique de ce dernier.

La délégation a aussi constaté que les gouvernements municipaux en Angola ont besoin de se développer. Afin de remédier aux congestions dont souffrent Luanda et d'autres villes, il est nécessaire de rétablir des structures locales et d'établir une gouvernance municipale. L'Angola a besoin d'aide dans ce domaine et l'Association a promis de faire passer le message à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

La délégation a été frappée par l'ampleur des activités de construction à Luanda. Les grues dominent le centre-ville, on construit de nouvelles routes et un nouveau stade sera bientôt terminé. La délégation a été particulièrement impressionnée par le nouveau campus universitaire en construction, et a réalisé ce que ce dernier laissait augurer de positif en termes de développement à long terme de l'Angola. Par ailleurs, la délégation a vu les immenses villages de fortune qui se sont formés en bordure de Luanda, où il n'y a qu'une infrastructure minimale et très peu de services sociaux.

Étant donné le rythme de développement de l'Angola et l'ampleur de ce qui reste à accomplir, la délégation estime qu'il y a de belles perspectives pour les entreprises canadiennes. Toutefois, tant les gens d'affaires canadiens que la délégation ont rencontrés que les représentants angolais ont dit que l'Angola n'était pas pour les

petites natures et qu'une entreprise désireuse d'entrer sur le marché angolais devait prendre un engagement à long terme.

Le Canada possède une bonne réputation en Angola, et la délégation s'est entendue dire que l'Angola se réjouirait d'une plus grande présence canadienne. La délégation félicite Exportation et développement (EDC) d'avoir accordé une marge de crédit d'un milliard de dollars américains afin d'appuyer les entreprises canadiennes en Angola. Cependant, elle pense que, pour faire fructifier cette initiative, le gouvernement du Canada devrait pour le moins ouvrir un bureau commercial en Angola. Il devrait également prendre en compte les progrès accomplis par l'Angola et considérer ce dernier comme un éventuel acteur de premier plan sur la scène politique de l'Afrique australe.

L'Angola est aussi en passe de jouer un rôle plus actif sur la scène internationale, comme en témoignent les suggestions qu'il a faites au G8 dans les secteurs des changements climatiques et de la préservation des forêts. La délégation a promis de transmettre le message que l'Angola cherche de l'appui pour ces suggestions.

En Namibie, la délégation a constaté que cette dernière et le Canada partageaient la même approche de nombreuses questions, telles que celles du commerce, de la chasse au phoque et de la pêche hauturière illégale. La délégation a appris que l'Assemblée nationale manquait de ressources et juge qu'il est nécessaire de développer la coopération interparlementaire, notamment dans des domaines comme ceux du comité des comptes publics. Elle pense également qu'il existe des possibilités de coopération au regard des questions de gouvernance.

Dans le secteur de la politique sociale, la délégation a été impressionnée par les efforts de la Namibie pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et pour aider les démunis. Elle a aussi trouvé encourageant de voir que les parlementaires et fonctionnaires namibiens pouvaient reconnaître qu'il y a encore des problèmes à régler dans les secteurs de la violence faite aux femmes et de la redistribution des terres.

La délégation a constaté la déception qu'a causée en Namibie le fait que le Canada y ferme son haut-commissariat, mais se réjouit des efforts déployés par la Saskatchewan dans les domaines de l'administration publique et de la gestion des terres. Elle pense que le gouvernement fédéral devrait faire fructifier ces efforts, ainsi que la bonne réputation du Canada en Namibie.

En ce qui concerne les affaires régionales, la délégation a cru comprendre qu'il faudra du temps avant que le Parlement panafricain devienne autre chose qu'un organisme consultatif. Elle a cependant été impressionnée par les efforts du Forum parlementaire de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC PF) pour promouvoir la saine gouvernance et établir des critères dans des domaines comme le VIH/sida, l'égalité hommes-femmes et les élections. La SADC déploie également des efforts louables pour harmoniser les politiques, notamment socio-économiques, de ses États membres. Le gouvernement du Canada devrait s'intéresser à ces efforts, et voir en quoi il pourrait y contribuer.

L'Angola et la Namibie ont connu des périodes difficiles, que ce soit la guerre civile ou la lutte pour l'indépendance, et le Canada les a aidés à s'en remettre. Lors de sa visite, l'Association a pu constater que l'Angola et la Namibie continuent à porter le poids de leur passé, et connaissent de grands progrès, mais que beaucoup reste à y accomplir. Même si les deux pays ont souligné la faible présence du Canada sur leurs territoires, ils continuent d'être bien disposés à l'égard du Canada et se réjouiraient de relations plus étroites, ce que l'Association souhaite également.

REMERCIEMENTS

Pour leur contribution au succès de sa visite en Angola, la délégation tient à remercier M. Allan Cain, M^{me} Julie Williamson, M. Henriques Assis, M^{me} Ângela Bragança, députée, M. António Ventura, député, M. Manuel Quarta, député et M. Amílcar Quinta. De plus, la délégation tient à remercier l'Ambassadeur Barbara Richardson, M. Glenn Sheppy et M. Philip Hannan de l'Ambassade du Canada à Zimbabwe ainsi que M. Gideon Lundholm pour leur aide dans l'organisation du volet de la visite en Angola.

Pour leur contribution au succès de sa visite en Namibie, la délégation tient à remercier M. Francois Uys, M^{me} Uschi Richter, l'hon. Clara Bohitile, députée, M. Jakes Jacobs et M. Immanuel Nehoya. De plus, la délégation tient à remercier le Haut-commissaire Ruth Archibald, M. Andras Vamos-Goldman, M. Marc Labrom et plus particulièrement M^{me} Robin Mulder, pour leur aide dans l'organisation du volet namibien de la visite.

Respectueusement soumis,

L'hon. Raynell Andreychuk, sénatrice
Coprésidente
Association parlementaire Canada-
Afrique

L'hon. Mauril Bélanger, C.P., député
Coprésident
Association parlementaire Canada-
Afrique

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association parlementaire Canada-Afrique
ACTIVITÉ	Visites bilatérales en Angola et en Namibie
DESTINATION	Luanda (Angola), Windhoek (Namibie)
DATES	Du 16 au 21 août 2009
DÉLÉGATION	
SÉNAT	Hon. Raynell Andreychuk Hon. Jim Munson
CHAMBRE DES COMMUNES	Hon. Mauril Bélanger David Christopherson
PERSONNEL	Julie Lalande Prud'homme Michael Dewing
TRANSPORT	44 834.11 \$
HÉBERGEMENT	10 010.99 \$
HOSPITALITÉ	1 923.30 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	3 809.59 \$
CADEAUX OFFICIELS	1 647.36 \$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	2 267.26 \$
TOTAL	64 492.61 \$